



REVUE DE PRESSE

Mercredi 06 septembre 2017



Les tarifs des abonnements TER flambent en Charente

» Cette hausse représente pour moi quatre années d'augmentation salariale.

- Avec la nouvelle région, le pass mobilité de Poitou-Charentes a disparu
- Les prix ont été harmonisés au sein de Nouvelle-Aquitaine
- L'abonnement d'Angoulême vers Bordeaux passe de 70 à 205 € par mois.

Lénaëlle SIMON
lsimon@charentelibre.fr

Quand il a reçu la lettre de la SNCF et de la Région, il a fait le calcul: +190% pour le prix de son abonnement de train! Olivier Nivet ne comprend pas. Domicilié à Balzac, cadre supérieur chez Orange à Pessac, il prend le train quatre jours par semaine pour Bordeaux grâce à un abonnement qu'il payait 70 € par mois. C'était le pass mobilité mis en place par la région Poitou-Charentes à destination des usagers réguliers ou quotidiens. Avec la grande région, il a disparu et l'harmonisation des tarifs ne fait pas des heureux. «De 70 € mensuels, mon abonnement passe à 205 € [1]. La moitié étant prise en charge par mon employeur, je dois donc déboursier 100 € au lieu de 35 €».

Même les tarifs vers Cognac ou Ruffec augmentent. «On ne nie pas les changements pour les abonnés, ajoute l' élu, mais on ne pouvait pas étendre le pass mobilité à toute la région. Il coûtait 10 millions d'euros par an à l'ex-région Poitou-Charentes. Nous avions 16 000 abonnés en Aquitaine, 2 000 en Limousin et 3 200 en ex-Poitou-Charentes. Sur ces 3 200, seuls 1 200 avaient souscrit le pass mobilité. 10 millions pour 1 200 personnes, ce n'était pas transposable.» Olivier Nivet, lui, était prêt à consentir à quelques efforts. «J'aurais pu comprendre que le prix soit de 120 ou 130 €. Mais 205 €, c'est énorme! Cette hausse représente pour moi quatre années d'augmentation salariale et encore, je ne suis pas le plus mal loti.»

Plus possible de prendre les TGV

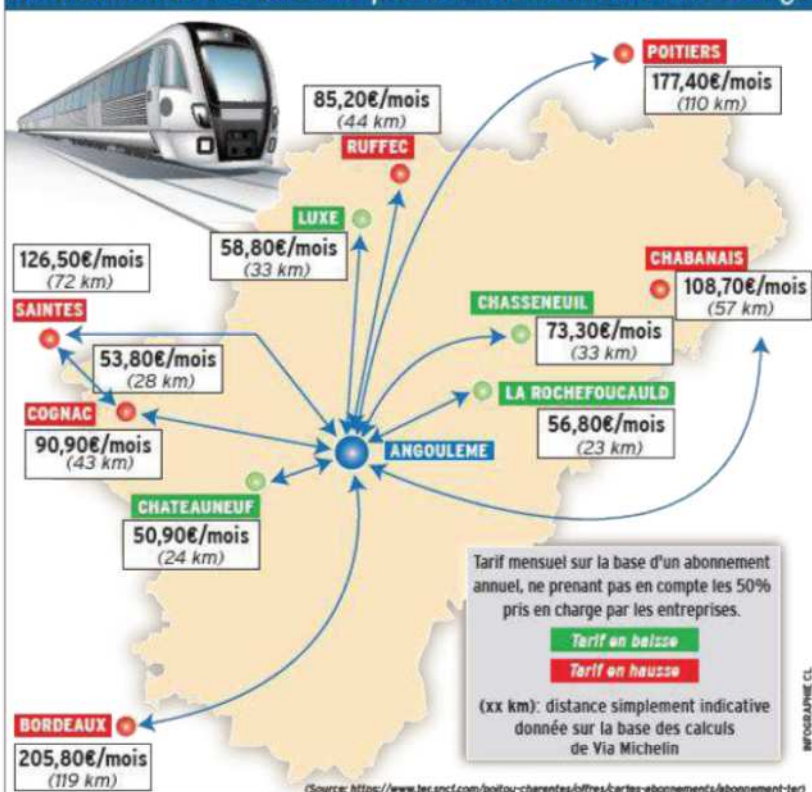
Julie Zermame paie un lourd tribut à la nouvelle politique tarifaire. Cette maman qui élève seule deux enfants de 5 et 6 ans travaille à mi-temps à Bordeaux. Elle n'a pas trouvé de poste dans la fonction publique en Charente. Et avec un salaire de 800 €, 70 € de plus à déboursier en train, ça plombe son budget. Ce n'est pas son seul problème. Jusqu'à présent, les détenteurs du pass mobilité pouvaient



Olivier Nivet prend quatre jours par semaine le train pour Bordeaux.

L'abonnement pour Poitiers passe, lui, à 177 €. En fait, la Région a calculé le coût des TER par kilomètre et a appliqué ce ratio à tous les trajets, «avec une part dégressive en fonction du nombre de kilomètres», indique Renaud Lagrave, vice-président chargé des transports à la Région. Les tarifs sont donc harmonisés et plus équitables là où le pass mobilité coûtait 70 € à tous les usagers qu'il soit utilisé pour un trajet quotidien de 40 ou de 100 km. Ainsi, les Charentais qui vont d'Angoulême à Luxé, Chasseneuil, La Rochefoucauld ou Châteauneuf sont gagnants, alors que ceux qui roulent vers Bordeaux ou Poitiers, le gros des troupes, y laissent des plumes.

Harmonisation des tarifs: le prix des abonnements TER change



aussi emprunter quelques TGV moyennant le versement de 30 € supplémentaires chaque mois. Avec le pass abonné Nouvelle-Aquitaine - c'est son nom -, cette dérogation TGV a disparu. Pour le moment, tempère avec optimisme Renaud Lagrave. «Des négociations sont en cours avec la SNCF qui nous a d'abord demandé une somme indécente, qui se chiffre en millions, pour mettre en place cette dérogation TGV à l'échelle de toute la région. Il était hors de question de céder sur ces sommes. De nouvelles propositions ont été faites. On est prêt à faire un effort. Je pense qu'on aboutira prochainement.»

«Un mauvais signal aux élus»

Pour le moment, les Charentais qui se rendent à Bordeaux, comme ceux qui vont à Poitiers, n'ont d'autre choix que de monter uniquement dans les TER, plus lents. Seulement, c'est le troisième

écueil de l'harmonisation des lignes régionales, les horaires ont été modifiés début juillet en même temps que la LGV. Ils partent plus tôt d'Angoulême le matin et plus tard de Bordeaux le soir. Incompatible avec une vie de famille, disent les usagers. «Je ne peux plus prendre le TGV de 16h23. J'ai le choix entre un TER qui part à 17h et qui arrive à 18h33 à Angoulême, après la fermeture des garderies, et un à 19h qui arrive à 20h30. Je ne peux plus aller chercher mes enfants à l'école», déplore Julie Zermame. Jacques, un autre Charentais concerné, voit dans ces nouveaux tarifs et horaires «un très mauvais signal à tous les élus qui espéraient voir des entreprises s'installer à Angoulême en rêvant d'un trajet en LGV de 37 minutes et à tous les élus et salariés des villes moyennes en orbite de la métropole bordelaise». La Région, qui rappelle qu'elle subventionne les TER à 75%, entend profiter de sa nouvelle liberté tarifaire pour «proposer des tarifs

agressifs», notamment aux jeunes et aux groupes. Pas sûr que l'argument soit convaincant pour les salariés du quotidien.

(1) Le pass mobilité est souscrit pour un an. Il s'arrête le 1^{er} septembre. Les usagers qui le renouvellent avant le 31 août pourront donc bénéficier du pass à 70 € par mois jusqu'en août 2018.



Renaud Lagrave, le vice-président de la Région en charge des transports.

Plus compétitif que le covoiturage

Malgré la hausse des prix supportée par certains voyageurs, l'abonnement au TER reste compétitif par rapport au covoiturage, fait valoir la Région. «120 € mensuels en covoiturage entre La Rochelle et Niort contre 129 € pour l'abonnement TER, soit 64,50 € une fois la prise en charge patronale et obligatoire déduites», détaille Renaud Lagrave, le vice-président aux transports à la Région. Et 120 €, c'est la fourchette basse. Sur le site Blablacar, leader en matière de covoiturage, les trajets entre les deux

villes sont proposés à 4 ou 5 €, ce qui fait tout de même un budget de 200 € par mois si l'on voyage tous les jours. Entre Angoulême et Bordeaux, il faut compter en moyenne 8 € pour partager la voiture d'un autre usager, soit plus de 300 € par mois. Pour des voyages ponctuels, la solution du covoiturage est donc plus avantageuse que le rail, mais pas sur des voyages quotidiens. Sans compter, et c'est un argument cher aux travailleurs, la possibilité, dans le train, de travailler.

Des tarifs attractifs pour les jeunes et les groupes

Depuis le mois d'avril dernier, la liberté tarifaire des régions a été actée. Autrement dit, elles ont désormais la responsabilité de fixer les abonnements TER travail, élèves, étudiants et apprentis. Il s'agit de clarifier l'offre parmi 1 400 tarifications différentes liées à la superposition des tarifs sociaux nationaux, des tarifs commerciaux de SNCF Mobilités et des tarifications spécifiquement régionales, mais aussi de donner aux régions les moyens de définir une politique à même de lutter

contre la concurrence du covoiturage et des cars Macron. Nouvelle-Aquitaine cible les jeunes. Les moins de 28 ans peuvent bénéficier d'un billet TER à 4 €, 7 €, 10 €, 13 €, 16 € ou 19 € selon la distance. Il est nominatif, utilisable pour un seul trajet et une date déterminée. Autre nouveauté: les groupes, avec la mise en place d'un système de «covoiturage en train». Vous voyagez à deux, vous obtenez 20% de réduction, à trois 30%, à quatre 40% et à cinq 50%. Pas besoin de connaître vos compagnons

de voyage. Arrivé à la gare, si vous rencontrez des voyageurs qui se rendent au même endroit que vous, il suffit d'acheter les billets ensemble ou guichet pour bénéficier de l'offre. Enfin, la Région crée un forfait groupes scolaires qui n'existait pas en Poitou-Charentes. Le billet ne coûte alors que 1 € par enfant jusqu'à 100 km, 2 € jusqu'à 200 km, 3 € jusqu'à 300 km et 4 € jusqu'à 400 km. Enfin, un abonnement domicile-lieu d'étude pour les étudiants de moins de 26 ans est aussi disponible.

Châteaubernard

Treize voitures saisies sur le parc de Cognac Automobiles



Les camions plateaux se sont succédé hier matin sur le parc de Cognac Automobiles à Châteaubernard. Photo Renaud Joubert

Encore un sale mardi pour Didier Roy. Le patron de Cognac Automobiles, à Châteaubernard, a reçu hier matin la visite d'un huissier. Dès 9h20, les premiers camions plateaux ont débarqué sur son parc, au rond-point de La Trêche. Audi, Peugeot, Seat, Citroën..., treize voitures, au total, ont été saisies. Une opération qui s'est déroulée sous protection policière et qui intervient alors

que de nombreuses plaintes ont été déposées contre le négociant automobile (lire notre édition des 30 et 31 août). La semaine dernière, c'est un client mécontent qui avait fait le pied de grue devant l'entreprise jusqu'à obtenir un chèque de 18 000 euros. Somme que lui devait Didier Roy depuis plusieurs mois pour la vente d'une voiture. Depuis, le parquet a décidé l'ouverture d'une enquête.

Disparition du RSI: «De bonnes nouvelles»

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

Le Premier ministre, Édouard Philippe, était à Dijon hier pour confirmer la disparition progressive du RSI, le régime social des indépendants (commerçants, artisans, professions libérales, exploitants agricoles...). Il a annoncé une baisse des cotisations familles (2,15 points) et maladie (1,5 point) qui feront plus que compenser la future hausse de 1,7 point de la CSG (contribution sociale généralisée). David Leobet, le directeur en Charente de la Capeb, confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, réagit.



David Leobet, directeur de la Capeb, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, en Charente.

Photo archives Majid Bouzzit

”

Cette réforme est tellement fondamentale qu'elle ne peut pas se faire dans la précipitation. Le RSI a déjà provoqué des accidents industriels [...].

Édouard Philippe annonce une période transitoire de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018...

David Leobet. C'est une très bonne chose. Cette réforme est tellement fondamentale qu'elle ne peut pas se faire dans la précipitation. Le RSI a déjà provo-

qué des accidents industriels au moment de sa création qui s'était faite à la va-vite. Les entrepreneurs, professions libérales, ont besoin de savoir où ils vont, de pouvoir anticiper.

Les arrêts maladie et les modalités de liquidation des retraites de base seraient adossés au régime général, qu'en pensez-vous?

Pour les retraites, ça va donner du baume au cœur aux chefs d'entreprise qui militent depuis longtemps pour une meilleure reconnaissance de leurs années de labeur à l'âge de la retraite. Pour les arrêts maladie, il faut se méfier et voir quel coût cela aura à terme. Car les indépendants ne s'arrêteront pas plus pour un rhume ou une grippe parce qu'ils sont indemnisés. S'ils ne sont pas là, leurs boîtes ne tournent pas.

Le Premier ministre a aussi promis que les indépendants garderaient leurs propres règles en matière de cotisations et que le gouvernement mettrait même

200 000 millions d'euros sur la table pour les faire baisser... Il est indispensable que les cotisations ne soient pas lissées sur celles du régime général et soient calculées différemment. Le mode de fonctionnement des indépendants est bien trop spécifique. Pour ce qui est des diminutions, nous prenons les informations mais restons méfiants sur l'écart qu'il y a parfois entre les annonces et les réalités concrètes sur le terrain. Nous allons d'abord faire des études impact avant-après sur des entreprises types et voir ce que ça donne.

Lire aussi en page 42.

Carte scolaire

Quatre classes ouvrent en Charente

La nouvelle est tombée hier après-midi à l'inspection académique lors du comité technique départemental qui a entériné les traditionnels ajustements de rentrée. Quatre classes, dont l'ouverture était conditionnée au nombre d'enfants présents en cette rentrée, ouvrent: à Mérignac, à l'école Jean-Moulin à Angoulême, à l'école Jean-Zay à Sireuil et à l'école Jean-Tautou à Villebois-Lavalette. En revanche, pas de section supplémentaire à Puy-de-Nelle à Champniers ni à Sers-Vouzan. Cette dernière école *«obtient toutefois un moyen provisoire, c'est-à-dire un enseignant pour cette année»*, mais rien de pérenne donc, indique Nelly Niaux, représentante FO au comité technique. Ces ajustements ne font état d'aucune fermeture de classe. Les discussions ont également porté sur les contrats aidés, sujet brûlant de cette rentrée 2017. *«Il a été annoncé la pérennisation des contrats aidés consacrés à l'aide au handicap.»* Il s'agit en fait des postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVS). *«Sur les 281 contrats aidés qui existent*

dans ce cadre en Charente, 274 seront reconduits.»

En revanche, les contrats aidés qui travaillent dans les écoles ou collèges mais qui sont embauchés par les communes, les communautés de communes ou les départements et non par l'Éducation nationale sont, eux, en plus mauvaise posture. *«Le contrat de deux agents de service au collège Claude-Boucher de Cognac ne sera par exemple pas reconduit»*, illustre Olivier Brunaud, représentant FO, seule organisation syndicale à avoir voté contre la carte scolaire hier. Le préfet doit rencontrer aujourd'hui les élus des communes et communautés de communes pénalisées par la suppression de ces contrats. *«La directrice académique a également indiqué qu'elle pourrait avoir recours à des enseignants contractuels en Charente, ce qui n'existait pas avant»*, ajoute Nelly Niaux, qui souhaite tirer la sonnette d'alarme quant à la précarité de ces non-titulaires du concours, mais qui effectuent des remplacements pour pallier le manque d'enseignants.

■ Le collège cognaçais a reçu la visite de la rectrice hier matin, pour ses classes musicales à horaires aménagés ■ Le syndicat FO pointe un manque de moyens.

Les bonnes et mauvaises notes de Félix-Gaillard

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Des bonnes notes, comme celles qui ont été chantées par les élèves en début de matinée. Et des moins bonnes, comme celles qui ont été attribuées, dans la foulée, par le syndicat Force ouvrière. Hier matin, le collège Félix-Gaillard a reçu la visite de la rectrice, Anne Bisagni-Faure pour une « rentrée en musique ».

”

On est le seul établissement où la dotation horaire globale attribuée par le rectorat a été refusée à deux reprises.

L'établissement cognaçais est l'un des deux seuls en Charente à posséder des « Cham » : classes à horaires aménagés musicales. Elles comptent, cette année, 47 élèves de la 6^e à la 3^e, encadrées par Mylène You-Fradin. « Des élèves qui aiment le chant. Ils sont d'ailleurs sélectionnés sur des critères de motivation », indique celle qui est professeure de musique au sein de l'établissement depuis 2003.



Les élèves du collège Félix-Gaillard ont accueilli la rectrice en chanson, hier matin, dans la cour de leur établissement.

Photo Renaud Joubert

Six heures par semaine, dont trois passées au conservatoire de Cognac, ces adolescents travaillent le chant sous toutes ses formes pour pouvoir proposer six à huit concerts dans l'année.

Un exemple de « l'enrichissement de l'offre éducative au collège », selon la rectrice, qui salue par ailleurs, la mise en place d'une classe bilingue anglais-allemand dans l'établissement pour cette nouvelle rentrée. Elle permet aux

élèves d'apprendre deux langues vivantes dès la 6^e. « Cela renforce l'attractivité des établissements », estime Anne Bisagni-Faure.

« Des moyens ont été supprimés »

Un discours optimiste, contrebancé par celui d'Olivier Brunaud. Secrétaire départemental de FO collèges et lycées et professeur de sciences et vie de la Terre à Félix-Gaillard, il déplore « des conditions de travail qui se dégradent d'année en année ». Suppression d'une classe de 4^e, classes Ulys et Segpa en sureffectif... « On est le seul établissement où la dotation horaire globale attribuée par le rectorat a été refusée à deux reprises, jugée insuffisante par le conseil d'administration », poursuit-il, tout en s'inquiétant pour l'avenir des contrats aidés au sein du collège. « Des moyens ont été supprimés. On espère que l'administration sera vigilante à la rentrée prochaine. » Le professeur pointe également du doigt

la « vétusté » des locaux. Même s'il salue les travaux qui ont été réalisés dans l'été. Les huisseries de deux bâtiments ont été changées pour un montant de 170.000 euros. « On l'avait demandé, c'était urgent. L'an dernier, les volets étaient toujours fermés pour éviter que les huisseries ne tombent dans la cour. »

Autre chantier mené durant les vacances : le changement du système de chauffage. L'établissement a été relié à la chaudière du nouveau centre aquatique. « On a déjà l'eau chaude, sourit Florence Mérour, la principale. On verra à La Toussaint pour le chauffage. » « Mais les radiateurs, eux, n'ont pas été changés », observe Olivier Brunaud. « On va encore avoir froid dans certaines classes et mourir de chaud dans d'autres », ajoute sa collègue, Elaine Sanchis, trésorière départementale FO et prof de lettres classiques, qui se plaint également de l'isolation phonique et des problèmes de sécurité dans certaines classes.

Du chinois au collège Elisée-Mousnier

Le collège Félix-Gaillard n'est pas le seul à avoir mis en place, pour cette rentrée, une classe bilingue. Elisée-Mousnier s'est également lancé dans l'aventure... avec une deuxième langue plus exotique que l'allemand. Cette année, à partir de la 6^e, on peut apprendre le chinois, en plus de l'anglais, dans cet établissement qui compte 420 élèves. « Quelque chose de très

positif », estime le proviseur Francis Lachaise. Du côté de Claude-Boucher, à Croûin, pas de changement à signaler. Nathalie Marc reste la principale du collège, dans lequel sont scolarisés 418 élèves. Notons enfin qu'un nouveau directeur est arrivé à la tête du collège privé Saint-Joseph. Fabien Lorre reprend les rênes de l'établissement, avec 421 élèves à bord.

Michel Gourinchas et «la diplomatie du caviar»

C'était en septembre 2015, Michel Gourinchas, maire de Cognac, répondait aux journalistes de «Cash Investigation» sur ses liens avec l'Azerbaïdjan. Deux ans plus tard, Élise Lucet et son équipe sont poursuivis devant le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation par l'état caucasien qui n'a pas supporté d'être qualifié de «dictature» et son leader Ilham Aliev, de «despote». Personne n'a oublié en Charente, ce passage de l'émission avec un tapis offert au maire par l'État caucasien que des experts avaient évalué «entre 6 et 8.000 euros». Interrogé à l'époque par CL, le maire de Cognac expliquait avoir «reçu des cadeaux lors de (s)es voyages en Azerbaïdjan et surtout, lors des visites de leurs délégations à Cognac.» Et le maire de préciser avoir «reçu cinq tapis au total, un instrument de musique, de la vodka et du caviar». C'est justement cette «diplomatie du caviar» qui barrait la une du *Monde* d'hier.

Le quotidien a consacré une longue enquête aux relations entre les élus français et européens avec le pays dirigé par Ilham Aliev.

Dans cette enquête sur l'influence en France de l'état pétrolier, Michel Gourinchas joue à nouveau la transparence, une fois que *Le Monde* a rappelé que la ville de Cognac avait vendu pour 2 millions d'euros les chais Monnet pour en faire un hôtel de luxe à 60 millions d'euros d'investissements. «C'est par l'ambassade qu'on a trouvé cet investisseur», rappelle d'abord le maire. L'article revient ensuite sur l'achat pour 150.000 euros du bâtiment de l'Orangerie dans le jardin public par la ville azerbaïdjanaise de Tovuz, récemment jumelée avec Cognac. «Un tour de passe-passe qui souligne la porosité entre privé et public en Azerbaïdjan», estime le quotidien national. Contacté par CL, l'élus cognaçais précise qu'*«il n'y a rien de nouveau»* et estime que si *«sur le fonctionnement démocratique, il y a sûrement à redire, il ne faut pas oublier que c'est un pays musulman et laïc, voisin de l'Irak et de la Syrie, avec énormément de richesses dans son sol et qu'il ne faudrait pas l'affaiblir pour le voir tomber aux mains d'extrémistes et d'islamistes...»*

Le RSI, c'est fini

■ Le gouvernement a dévoilé son plan en faveur des travailleurs indépendants, avec la suppression de leur régime social décrié ■ Ainsi qu'un «coup de pouce» de 200M€, via des baisses de cotisations.

Venu présenter sa réforme à Dijon sa réforme du régime des travailleurs indépendants, le Premier ministre en a profité hier pour poursuivre son travail d'explication des réformes de l'exécutif, après un mauvais été, qui a vu sa popularité et celle du président Macron décrocher dans les sondages. «Il ne s'agit pas de tout chambouler pour le plaisir de tout chambouler, il s'agit de réparer le pays», a-t-il plaidé. Édouard Philippe a également demandé du temps: «Je serai noté, mais je vous demande de ne pas me noter maintenant (...) Un bulletin de notes, (...) c'est à la fin de l'année. J'espère qu'il sera bon, mais en tout cas il sera établi sérieusement», a-t-il dit.

Gestes financiers

Plombé par de nombreux dysfonctionnements depuis sa création, le RSI sera bien supprimé à partir du 1^{er} janvier 2018, mais avec une «période transitoire» de deux ans pour intégrer les indépendants au régime général, dont bénéficient les salariés, a annoncé le Premier ministre. Ses missions (retraite, assurance maladie, etc.) seront reprises par les organismes du régime général: Urssaf, CPAM... De même que ses 5.500 employés. L'exécutif veut éviter de rééditer la «catastrophe industrielle» de la création du RSI, dénoncée par la

Cour des Comptes. «Il existe un risque, au moment du basculement des comptes, de revivre le même problème de pertes en ligne, connu lors de la fusion des caisses», a toutefois averti le député LR Julien Aubert. Venu avec trois membres du gouvernement, Édouard Philippe a également précisé les modalités de la baisse de cotisations pour les indépendants, destinée à neutraliser l'effet de la future hausse de 1,7 point de la CSG.



Le Premier ministre s'est déplacé hier à Dijon pour évoquer la réforme du régime des travailleurs indépendants.

Photo AFP

«Oui à la suppression du RSI, mais restons vigilants», a appelé le président de Debout La France Nicolas Dupont-Aignan. «Une mesure de bon sens qui doit cependant s'accompagner de garanties aux indépendants», a également de-

mandé le Front national. Cette «catastrophe industrielle et humaine ne pouvait rester en l'état», a également souligné l'ancien ministre LR du Travail Éric Woerth. Les indépendants bénéficieront

de deux baisses de cotisations (voir l'infographie). Selon Matignon, le montant total de ce «coup de pouce» s'élève à 200 millions d'euros.

Troisième grand pan: l'élargissement du statut simplifié d'auto-entrepreneur, conçu en 2009, dont 1,1 million de personnes bénéficient déjà. Les plafonds de revenus maximum pour en bénéficier vont être doublés en 2018, pour atteindre 70.000 euros dans les services et 170.000 euros pour le commerce. En revanche, les seuils pour collecter la TVA resteront inchangés, signifiant que les auto-entrepreneurs aux revenus les plus élevés devront la facturer à leurs clients.

L'U2P (artisans, commerçants et professions libérales) et l'Union des auto-entrepreneurs se sont réjouies des annonces. L'accueil des ministres Gérard Darmanin et Agnès Buzyn au RSI de Bourgogne, venus pour tenter de rassurer les employés, a en revanche été moins enthousiaste. Son président Bruno Dumont leur a fait part de «la préoccupation» des salariés. «Tous les emplois (seront) préservés, il n'y aura pas de mobilité géographique obligatoire», a assuré Gérard Darmanin.

Travailleurs indépendants: ce qui va changer

Nouvelle organisation de la protection sociale

- Suppression du régime social des indépendants (RSI), deuxième régime de protection sociale en France, géré à partir du 1^{er} janvier 2018 par le régime général. Le RSI concerne plus de 6,6 millions de Français (professions libérales, autoentrepreneurs, artisans, commerçants, etc.). Le régime de cotisations reste distinct de celui des salariés.

Soutien à la création d'entreprise

- Lors de la première année d'une entreprise, le travailleur indépendant sera **exonéré de cotisations sociales**. Soit «une année blanche» pour plus de 350.000 nouveaux créateurs.
- **3 années d'allègements** pour les autoentrepreneurs.

Pouvoir d'achat

- Baisse des cotisations famille de **2,15 points** pour compenser la hausse de la CSG.
- Baisse des cotisations maladie afin de permettre un **«gain de pouvoir d'achat» pour environ 75% des indépendants**, dont les revenus annuels n'excèdent pas 43.000€ par an. Concrètement, le gain est évalué à **250 euros par an** pour un indépendant au Smic.
- A partir de 2019, les très faibles revenus (moins de 5.000€) seront exemptés de la cotisation financière des entreprises (CFE).

Vaste chantier de simplification

- Unification des déclarations sociale et fiscale à l'horizon 2020.
- **Doublement des plafonds de revenus** pour bénéficier du statut d'autoentrepreneur en 2018: près de 70.000 euros dans le service et 170.000 euros dans le commerce.
- Possibilité de **moduler ses cotisations** en temps réel en 2019.
- Mise en place de services en ligne pour la gestion de la retraite.

Source: gouvernement.fr

INFOGRAPHIE CL

APL: l'effort réclamé aux bailleurs

Pour compenser la baisse des APL de cinq euros, Macron a appelé publiquement «tous les propriétaires à baisser les loyers» de cette somme. Scepticisme des associations et syndicats.

Emmanuel Macron a appelé hier «tous les propriétaires à baisser les loyers de cinq euros» par mois, pour compenser la baisse des APL décidée pour fin 2017 par le gouvernement, lors d'un discours devant les préfets. Le Président s'est dit «surpris du silence collectif» et de l'absence d'appel «aux bailleurs sociaux, aux propriétaires à baisser le prix du logement». «C'est cela la responsabilité collective», a-t-il dit. Dans la soirée, le ministre des Comptes publics Gérard Darmnin a souligné sur RTL que le chef de l'État avait demandé aux propriétaires d'être «citoyens», et il a laissé entendre que des annonces seraient faites la semaine prochaine concernant le parc social. «Il y a deux types de propriétaires, il y a le parc privé, et là il y a une de-



L'appel d'Emmanuel Macron à tous les propriétaires s'inscrit dans un contexte de baisse des loyers depuis un an.

Photo AFP

»

Un chef de l'État ne doit pas se contenter de lancer des incantations aux propriétaires. Il agit et fait voter une loi.

mande du président de la République d'être citoyen, de faire ce que Kennedy demandait à ses citoyens, de faire quelque chose pour son pays», a-t-il dit. «Et il y a ceux qui sont dans le parc social, et là nous verrons ce que proposeront la semaine prochaine les ministres du Logement Jacques Mézard et Julien Denormandie.»

Dans un entretien au *Point* paru la semaine dernière, Emmanuel Macron envisageait d'aller au-delà de la baisse controversée de cinq euros des APL, «mais seulement dans le cadre d'une transformation profonde qui doit faire baisser les loyers».

«Contre-productif et discriminant»

Tant les professionnels de l'immobilier que les défenseurs des locataires étaient cependant sceptiques hier quant à l'appel du Président. «Je crois que c'est complètement illusoire», a déclaré Eddie Jacquemart, président de la Confédération nationale du logement (CNL). «Je préférerais que M. Macron signe un décret pour appliquer l'en-

cadrement des loyers partout(...) ça ce serait efficace», a-t-il ajouté. De leur côté, les professionnels de l'immobilier ne prévoient pas de relayer l'appel. «On pense que c'est absurde, contre-productif et discriminant parce qu'on pénalise les propriétaires», a protesté Jean Perrin, président de l'Union nationale de la propriété immobilière. «En revanche, on a dit au président de la République qu'on est prêts à discuter d'une modulation des loyers mais à condition qu'on simplifie les rapports locatifs et qu'on revoie la fiscalité», a-t-il précisé.

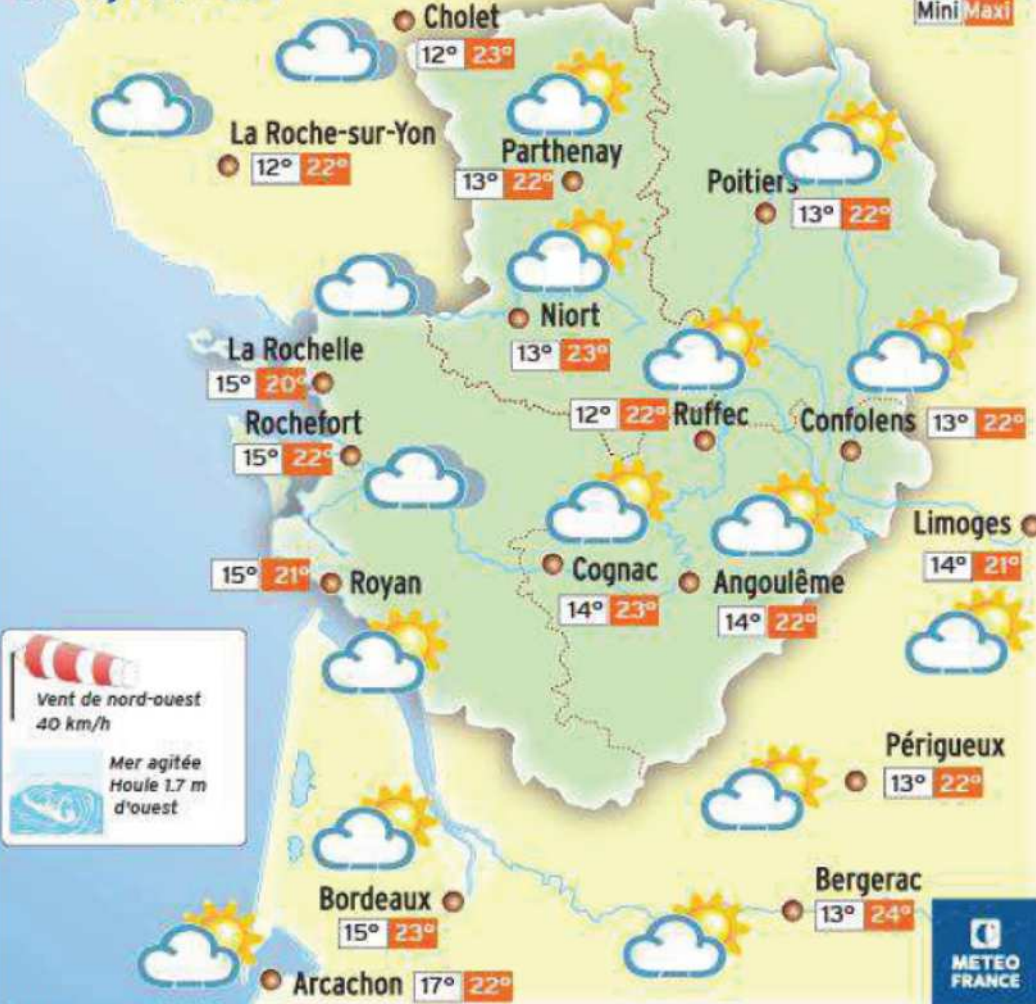
Le Parti communiste a, lui, demandé hier une loi pour faire baisser les loyers: «Je ne sais pas sur quelle planète vit Emmanuel Macron. Peut-être sur Jupiter. Mais

sur la nôtre, lorsqu'un chef de l'État veut réduire les loyers, il ne se contente pas de lancer des incantations aux propriétaires. Il agit et fait voter une loi», écrit dans un communiqué Ian Brossat, responsable PCF au logement. LR dénonce de son côté «une décision aussi injuste sur le plan social qu'inefficace sur le plan comptable (...) mais au lieu de le reconnaître, Emmanuel Macron persiste dans son erreur originelle».

Les aides personnelles au logement bénéficient à 6,5 millions de ménages français dont 800.000 étudiants, et coûtent 18 milliards d'euros par an au budget de l'État.

Le gouvernement travaille actuellement sur un projet de loi Logement qui doit être présenté en conseil des ministres le 14 septembre.

Cet après-midi



Nuages et éclaircies.

Le ciel est partagé entre éclaircies plus belles dans les terres, et passages nuageux plus fréquents vers l'Océan. Le vent est de Nord-Ouest à Ouest, faible à modéré, un peu plus sensible sur la côte.

Jeudi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mails privés au travail : la surveillance encadrée

VIE PRIVÉE Dans un arrêt rendu hier, la Cour européenne des droits de l'homme a fixé les limites de l'intrusion des employeurs dans le secret des correspondances

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Dans quelles conditions un employeur peut-il surveiller et examiner le contenu des mails personnels adressés et reçus par ses salariés dans leurs boîtes électroniques professionnelles ? Depuis plusieurs années, la question n'en finit pas de se poser sur le Vieux Continent et les réponses divergent d'un pays à l'autre. Autant dire que l'arrêt rendu hier par la grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) après dix ans de procédure était attendu.

En condamnant la Roumanie pour ne pas avoir suffisamment protégé le droit de l'un de ses ressortissants au respect de sa vie privée et de sa correspondance, les juges de Strasbourg ont fixé un certain nombre de garde-fous appelés à faire jurisprudence et à s'imposer aux 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Licencié en 2007

En apparence, le dossier de Bogdan Mihai Barbulescu ne plaiderait pas forcément en sa faveur. Le règlement de l'entreprise qui employait cet ingénieur commercial de 38 ans stipulait que les salariés n'avaient pas le droit d'utiliser les ressources de la société à des fins personnelles. Le compte Yahoo Messenger qu'il avait ouvert ne devait ainsi servir

qu'aux relations avec la clientèle. Ce qui n'était pas tout à fait le cas.

Convoqué par sa direction en juillet 2007, Bogdan Mihai Barbulescu avait nié avant de se rendre à l'évidence lorsqu'on lui avait présenté la transcription, sur 45 pages, des échanges parfois très intimes qu'il avait eus avec sa fiancée et son frère en l'espace d'une semaine. Présent dans l'en-

Les instructions d'un employeur ne peuvent réduire à néant l'exercice de la vie privée sociale sur le lieu de travail

treprise depuis trois ans, le salarié avait été aussitôt licencié. Les juridictions roumaines saisies en premier lieu l'avaient débouté, estimant que l'employeur était

en droit de fixer des règles que le plaignant ne pouvait pas ignorer.

Selon la Cour européenne des droits de l'homme, l'examen du contentieux ne pouvait se limiter à ce seul constat. Au regard des normes internationales et européennes, le salarié aurait dû être préalablement averti par son employeur de la possible existence d'une surveillance de ses communications et d'un éventuel accès au contenu de ses correspondances.

Et les juges roumains auraient aussi dû chercher à savoir si des raisons légitimes expliquaient une intrusion aussi poussée dans sa vie privée.



L'employeur n'a pas tous les droits sur la correspondance privée des salariés. PHOTO DR

La CEDH juge aujourd'hui que les instructions d'un employeur ne peuvent réduire à néant l'exercice de la vie privée sociale sur le lieu de travail. Ce droit englobe la confidentialité de la correspondance, même si certaines limites peuvent être posées lorsque la nécessité fait loi. Cette lecture n'est guère éloignée de la jurisprudence établie au fil des années en France par la Cour de cassation, la violation du secret des correspondances étant une infraction pénale.

La surveillance n'est pas prohibée. Chaque entreprise doit pou-

voir se prémunir contre le piratage de ses données, les virus et les utilisations interdites. Mais aucun dispositif de contrôle de la messagerie ne peut être déployé sans faire l'objet d'une consultation du comité d'entreprise et d'une information individuelle des salariés sur les modalités du contrôle et la durée de conservation des données de connexion.

Signaler ses courriels privés

Il appartient à l'employé qui utilise l'ordinateur mis à sa disposition de distinguer les courriers électro-

niques à caractère personnel par une mention dans l'objet ou par l'intitulé du répertoire. Tout ce qui n'est pas identifié comme personnel est réputé être professionnel, donc accessible à l'employeur.

Mais ce dernier ne peut ouvrir les correspondances personnelles reçues sur la boîte professionnelle d'un salarié qu'en la présence de ce dernier ou dans le cadre d'une décision judiciaire. Et à partir du moment où un courriel est identifié comme personnel, l'employeur ne peut prendre l'initiative de le produire en justice.

RSI, le régime social si décrié ne verra pas 2020

TRAVAIL Édouard Philippe a annoncé hier la mort du Régime social des indépendants (RSI) qui ne devrait pas être regretté. Exemple avec Thierry Barrot, peintre en bâtiment à Bordeaux

PASCALRABILLER
p.rabiller@sudouest.fr

« **P**as plus tard que lundi dernier, j'ai perdu plus d'une demi-journée de travail à cause du RSI. » Vraisemblablement, Thierry Barrot, artisan peintre à Bordeaux, fait partie des nombreux cotisants – ils sont 2,8 millions au total, pour 6,6 millions d'assurés – qui ne regretteront pas le Régime social des indépendants.

« À cause d'une absence en août, j'ai fait ma déclaration trimestrielle avec deux jours de retard, raconte l'artisan. Quand j'ai voulu régler sur Internet ma cotisation, la transaction a été refusée. Il m'a été demandé de passer au siège du RSI à Bruges. Une fois sur place on m'a indiqué qu'il me fallait expliquer par écrit les raisons de mon retard de deux jours. J'ai ensuite pu payer par carte. »

Mais il n'était pas encore au bout de ses peines, loin de là : « Je me suis rendu compte que l'on m'avait débité à deux reprises de 5 000 euros. De retour au RSI on m'a indiqué qu'un remboursement était impossible, que l'on pouvait me proposer une baisse des charges le trimestre suivant... puis, on m'a conseillé de demander à ma banque de faire opposition sur le paiement. »

À l'arrivée, beaucoup de temps perdu pour Thierry, et une crainte : « cette opposition ne va-t-elle pas me placer dans la catégorie des mauvais payeurs du RSI ? Dire que ce régime était censé nous faciliter la vie ! »



Jugeant le RSI trop complexe, Thierry Barrot espère beaucoup de l'après. PHOTO LAURENT THEILLET

Si son fonctionnement a suscité de nombreuses oppositions, des levées de boucliers régulières, des mouvements d'humeur ponctuels de la part des artisans, commerçants et professions libérales regroupés parfois en associations, le RSI a aussi été régulièrement pointé du doigt par l'igas, l'Inspection générale des affaires sociales, qui lui reprochait des complexités administratives récurrentes.

Une « catastrophe industrielle »
Dès 2012, la Cour des comptes parlait même à son sujet de « catastro-

phe industrielle ». ... Pour le peintre bordelais, « ce ne sont pas les gens qui travaillent au RSI qui sont à blâmer, car on sent bien, depuis le début, que leurs outils informatiques notamment, ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés à l'origine. »

Un avis que partage le président de la République, si l'on s'en tient aux mots de son Premier ministre hier à Dijon : « On aurait pu continuer à bricoler... mais le président de la République a souhaité vous présenter un nouveau départ » lâchait Édouard Philippe devant des indépendants.

Ce nouveau départ, c'est une reprise en main totale des missions du RSI par les organismes du régime général, Urssaf, CPAM... au 31 décembre 2019. Le RSI va s'effacer progressivement dès le 1^{er} janvier 2018. Une disparition qui sera assez peu regrettée et qui s'accompagne d'autres bonnes nouvelles pour les indépendants : une année blanche en cotisations sociales pour la première année d'une entreprise, une baisse des cotisations qui sera supérieure à l'impact de la hausse à venir de la CSG (+1,7%). Un « coup de pouce » à 200 millions d'euros.

Contrats aidés, le sujet qui fâche

RENTÉE SCOLAIRE

Motion commune des
syndicats de l'Éducation
pour leur maintien

Hier après-midi, c'est le sujet qui a dominé la réunion technique (CTSD) consacrée aux ajustements de rentrée dans le premier degré. Fait majeur et pas coutumier, les quatre syndicats de l'Éducation nationale sont montés au créneau ensemble pour demander « la restitution de tous les contrats aidés initialement prévus ». Le SGEN-CFDT, la FNEC-FP FO, l'Unsa Éducation et la FSU/CGT ont signé une motion commune.

« Cette mesure a fait l'effet d'une bombe, pas seulement dans l'Éducation nationale, mais aussi dans les associations et les communes », souligne Jean-Paul Pochard (Snuipp-FSU). « On est très inquiets par rapport à la fin de ces contrats, même si à FO on est d'abord contre la précarité. On regrette vivement la précipitation du gouvernement », ajoute Nelly Niaux (Snudi FO). « Il a été clairement signifié qu'il serait impossible pour les collectivités de revenir en cours d'année à la semaine de quatre jours », ont précisé de concert les syndicats. De retour de Paris, le préfet doit rencontrer aujourd'hui les collectivités sur ce dossier qui fâche.

L'exception du handicap

Seul secteur épargné par la baisse drastique des contrats aidés dans l'Éducation nationale, l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les 956 enfants déclarés handicapés en Charente seront tous pris en charge (12 derniers recrutements sont en cours). Globalement, la Charente gagne 44 postes d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap), passant de 100 à 144, et conserve 274 contrats aidés (CAE-CUI) contre 281 en juin.

Hélène Rietsch

4 ouvertures de classe

Pas de fermeture supplémentaire de classe. En revanche, quatre écoles gagnent une classe à l'issue du comptage de la rentrée. Il s'agit des écoles de Mérignac, Sireuil, Jean-Tautou à Villebois et Jean-Moulin à Angoulême. Inquiète par l'annulation d'un poste de remplacement, FO a voté contre cette carte scolaire, les autres syndicats se sont abstenus.

Une rentrée en musique et quelques fausses notes

ÉDUCATION La rectrice était hier en visite au collège Félix-Gaillard pour vanter la rentrée. Dans le même temps, le syndicat Force ouvrière a dénoncé le manque de moyens

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Anne Bisagni-Faure, la rectrice d'académie a visité le collège Félix-Gaillard, hier matin, à l'occasion de « la rentrée en musique ». Cette initiative du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, vise à « marquer de manière positive le début de l'année » en faisant accueillir les élèves de 6^e par leurs camarades de 5^e, 4^e et 3^e. « La musique figure au centre de l'éducation artistique et culturelle que nous voulons pour les élèves », a déclaré la rectrice de l'académie de Poitiers.

Mais cette partition a été quelque peu grippée par Force ouvrière. Le syndicat majoritaire de l'établissement a demandé audience auprès d'Anne Bisagni-Faure. « C'est finalement son directeur de cabinet qui nous a reçus », raconte Olivier Brunaud, enseignant à Félix-Gaillard et secrétaire départemental du SNFOLC. « Les réponses apportées à nos questions n'ont pas été forcément satisfaisantes mais l'administration a été attentive. »

Attractivité ou compétition ?

Et entre les propos des officiels et ceux du syndicat, il y avait comme une dissonance. Exemple avec les classes Cham. Félix-Gaillard est le seul collège, avec un autre d'Angoulême, avec des classes à horaires aménagés musicales. « C'est un exemple des choix que les collèges peuvent faire, grâce aux gains d'autonomie, pour travailler sur leurs offres et l'attractivité, estime la rectrice. Cela permet aussi d'ouvrir ici, en cette rentrée, une classe bilingue anglais-allemand dès la 6^e. »

Mais plus que de « l'attractivité », FO y voit de la « compétition ».

« Avant la réforme des collèges, il y



Anne Bisagni-Faure (ici avec une écharpe jaune) a visité le collège avec des élèves. PHOTO ANNE LACALUD

avait deux heures de chorale prévues », note Olivier Brunaud, en marge de la visite officielle. « Maintenant, avec l'autonomie, il faut supprimer un dédoublement des cours de SVT en 6^e pour que la chorale puisse se tenir. »

Le représentant FO pointe également le manque de moyens : suppression d'une classe de 4^e, trop plein en classes Ulysse (unités localisées pour l'inclusion scolaire, pour les enfants handicapés) et Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté, pour les enfants ayant des troubles de l'apprentissage). « Les conditions de travail se dégradent d'année en année, déplore le syndicat. Félix-Gaillard est le seul établissement charentais où la dotation horaire globale, qui constitue l'enveloppe d'heures allouées, a été refusée deux fois par le conseil d'administration. Les parents et les

A Crouin, les CP sont dédoublés

Dans le quartier populaire de Crouin, l'école primaire Victor-Hugo risquait de perdre l'une de ses dix classes. Cette perspective douloureuse, on s'en souvient, avait suscité une réelle émotion au mois de juin. Soulagement en cette rentrée scolaire : la classe est sauvée ! Comment ? C'est tout simple. Le rectorat a accepté que la mesure de dédoublement des CP soit ici appliquée, dès 2017, comme dans les secteurs dits REP + (réseau d'éducation prioritaire renforcée) d'Angoulême et de Soyaux. Désormais, on ne compte que 14 élèves dans chacune des deux classes de cours préparatoire.

personnels l'ont trouvé insuffisante. » Sollicitée, la rectrice affirme à « Sud Ouest » être « attentive aux possibilités d'amélioration ».

170 000 euros de travaux

Par ailleurs, le Département a débloqué 170 000 euros pour des travaux de rénovation de plusieurs bâtiments. « Mais il faut plus qu'un coup de peinture, ironise FO. L'isolation

phonique est très mauvaise. Et il existe des problèmes de sécurité dans les salles de sciences. » De même, Félix-Gaillard est relié depuis lundi à la nouvelle chaufferie bois du complexe aquatique X'eau. « Le circuit a été refait mais pas les radiateurs, regrette Olivier Brunaud. Nous avons des problèmes de surchauffe en hiver. » Autant de fausses notes dans cette rentrée en musique.

Un nouveau directeur dans le privé

COLLÈGE/LYCÉE

Fabien Lorre a pris la tête de l'ensemble scolaire Saint-Joseph

Il était attendu comme le Messie. Fabien Lorre est le nouveau directeur de l'ensemble scolaire regroupant le collège Saint-Joseph et le lycée Beaulieu. Si sa venue est remarquée, c'est qu'elle intervient après une période quelque peu agitée.

En janvier dernier, Sabine Delaizir, précédente locataire du poste, était partie en arrêt maladie. Richard Ferchaud avait alors assuré l'intérim, mais a préféré se retirer,



Fabien Lorre occupe le poste de Sabine Delaizir. PHOTO J.G.

au profit de son poste de directeur adjoint en charge de Beaulieu, où il est également professeur d'histoire-

géographie. « Les choses se sont accélérées en fin d'année, se souvient Fabien Lorre. Le poste a été ouvert et il m'intéressait. »

Collège et lycée font le plein

Ancien adjoint du collège Saint-Paul à Angoulême, il dirigeait depuis 2013 le collège privé de Surgères, en Charente-Maritime, avant d'arriver à Cognac. « La situation n'est pas simple, avoue-t-il, mais il fallait y répondre. Mon poste est un intérim, qui doit permettre aux établissements de fonctionner de manière plus claire et construite. Mon but est que les choses s'installent et s'inscrivent dans la durée. » L'homme

de 44 ans a dû gérer la rentrée d'environ 420 élèves au collège et 270 au lycée. « J'ai trouvé des équipes très investies, note Fabien Lorre. Une de nos forces, c'est la qualité de l'orientation. Avoir son diplôme, c'est bien, mais être bien guidé, c'est la clé de la réussite. Et je mets aussi l'accent sur le côté humain, au centre de nos préoccupations, avec une ouverture sur l'autre et sur le monde. »

Saint-Joseph compte également sous sa coupe l'école La Providence Sainte-Colette, qui compte également une nouvelle directrice en la personne de Christine Giacomotto. J.G.

Tous engagés dans la médiation culturelle

PREMIÈRE Les musées, la bibliothèque municipale et les principales associations culturelles se rapprochent des enseignants

Ils y travaillent depuis le mois de janvier. Hier matin, les principaux acteurs de la vie culturelle à Cognac ont dévoilé le programme des premières rencontres de la médiation culturelle qui se dérouleront le vendredi 15 septembre, de 15 à 19 heures, au centre des congrès de la Salamandre. Le sujet peut sembler ardu, réservé aux seuls professionnels. Oui et non...

Ces rencontres, imaginées par le personnel des musées et de la bibliothèque municipale, s'adresseront en priorité aux enseignants mais aussi, par ricochet, aux élèves, leurs parents, bref, au grand public. « Pour la première fois, tous ceux qui pratiquent la médiation culturelle à Cognac sont réunis. Qu'ils travaillent pour la municipalité ou dans le monde associatif », s'enthousiasme Stéphanie Gautier, médiatrice aux musées. Et Dieu sait si ces acteurs sont nombreux !

6 000 scolaires au théâtre

Citons tout d'abord l'Avant-Scène, qui accueille chaque année plus de 6 000 scolaires au théâtre. Citons aussi le service « Cognac, ville d'art et d'histoire » ou encore les Littératures européennes qui réunissent, avec leur prix des lecteurs, pas moins



Tous les acteurs culturels de Cognac ont rendez-vous vendredi 15 septembre à la Salamandre. PHOTO OLIVIER SARAZIN

de 1 300 abonnés des bibliothèques de Nouvelle-Aquitaine. Il y a encore Eurociné, qui se bat pour faire connaître le cinéma d'auteur au jeune public, West-Rock et Dog (une association de promotion des arts plastiques).

Le vendredi 15 septembre, tout ce petit monde a convié les directeurs et maîtres d'école, les professeurs des collèges et des lycées à échanger autour d'ateliers, de discussions informelles et de deux tables rondes. Voici leurs intitulés : « accès à la culture,

mobilité et accessibilité » et « la médiation culturelle, pour quoi faire ? »

« Un diagnostic précis de l'offre à Cognac et dans le Cognacais sera effectué. Et une note synthétique assortie de fiches pratiques avec tous les contacts utiles sera éditée », promet Marie-Luce Brousse, du service de communication de la municipalité. « Les enseignants vont mieux découvrir toute la diversité des offres », se réjouit Isabelle Terminet, conseillère pédagogique dans la circonscription de Cognac.

Économie d'énergie pour les bâtiments communaux



Les huisseries de la salle des fêtes vont être remplacées pour économiser de l'énergie. PHOTO C.-C. G.

Pour ce conseil municipal de rentrée, lundi, la priorité a été donnée aux aménagements destinés aux bâtiments communaux. Tout d'abord, la salle des fêtes. Hélène Tournadre, la maire, précise que le remplacement des menuiseries bois actuelles par d'autres, isolantes, en aluminium a été chiffré à 36 200 euros HT. Le CEE (Certificat d'économie d'énergie) participe à hauteur de 28 246 euros et le FCTVA pour 7 135 euros. Il restera environ 4 500 euros à la charge de la commune. Autre mesure sur les bâtiments de l'école primaire : le remplacement et l'isolation du plafond de la cantine et du réfectoire. Un devis chiffre les travaux à 17 439 euros HT. Le CEE participe à hauteur de 12 000 euros.

Contrats aidés

Concernant l'école, Stéphanie Demail-Souchet, adjointe au maire, tient à brosser un tableau de la situation à la suite de l'annulation des contrats aidés par le gouvernement. Deux agents sur les sept présents sont en contrat aidé. Ils ont toutefois été maintenus mais avec une réduction de leurs horaires. Pour rappel, elle indique que l'un des agents effectuait 35 heures pour une prise en charge de l'État à hauteur de 75 %, l'autre 20 heures pour une prise en charge de 70 %. Le maintien de ces deux pos-

tes va se ressentir sur le budget sachant que celui du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) ne peut pas y faire face.

Hélène Tournadre fait écho avec le contrat aidé de La Poste qui va obligatoirement être revu et les tâches réparties sur les secrétaires. De quelle manière ? La situation va mériter une étude approfondie. Stéphanie Demail-Souchet informe les élus de la prise de présidence du Sivos par Claude Chateau, maire adjoint à Gimeux. Elle ajoute enfin sur le chapitre « école » que, à la suite de la fermeture d'une classe à Ars, les CP ont été regroupés avec les maternelles à Gimeux.

Pose de goudron

Il est ensuite abordé le chapitre assainissement avec la mise à disposition par la Communauté d'agglomération de Grand Cognac des équipements d'assainissement collectif pour un montant de 804 000 euros en valeur nette. Concernant le reversement des fonds, sur 77 000 euros, la partie à reverser, après déduction des frais administratifs et techniques se monte à 29 000 euros. Il a ensuite été question de voirie avec la pose de goudron sur les 105 mètres restants de la voie de Bonbonnet.

Colette-Christiane Guné

« Le Monde » s'intéresse aux relations entre Cognac et l'Azerbaïdjan

LU DANS LA PRESSE Dans son édition datée d'aujourd'hui, « Le Monde » s'intéresse à la façon dont l'Azerbaïdjan assure sa promotion auprès des élus locaux français. Le journal parle notamment de Cognac. Il cite la vente des chais Monnet à Javad Marandi ainsi que la res-



Le maire et l'ambassadeur d'Azerbaïdjan en France, en octobre 2016. ARCHIVES MICHEL AMAT

tauration de l'orangerie du jardin public, offerte à Cognac par la municipalité de Tovuz. « Le Monde » tique sur une clause de la convention liant les deux villes : « Lors des manifestations de relations publiques, des contacts avec la presse, des interviews, le bénéficiaire [la municipalité de Cognac] s'engage à citer de façon valorisante et systématique le mécène. »

Une fête des associations en demi-teinte



Les danseuses de l'école Estelle Simon ont clôturé la journée dédiée aux associations, samedi. PHOTO S.B.

La fête des associations, samedi, a été dédiée à Thierry Garnier, président du tennis de table castelbernardin, décédé cette année et auquel le maire, Pierre-Yves Briand et la maire adjointe chargée des sports et de la vie associative ont rendu hommage. Sur la scène, aménagée tout spécialement pour la manifestation, les petits pas gracieux des danseuses de l'école Estelle Simon en signeront le clap de fin.

Pas la même implication

Après une dernière attention rendue tout en fleurs aux deux professeurs de danse, Estelle Simon et Fabienne Zeman, Pierre-Yves Briand a dressé un bilan satisfaisant de ce temps associatif biennal. « C'est une journée que je crois réussie qui a atteint son but

de convivialité, de rencontres entre associations et de connaissances de leurs activités. » Avec, toutefois, un petit bémol : « J'ai un petit regret de voir que toutes les associations ne se sont pas impliquées de la même façon. On sent un manque d'entrain de certaines. C'est comme ça. »

Les associations disposent désormais d'un espace de vie supplémentaire, la salle Sainte-Thérèse, l'ancienne chapelle située à la Combe des Dames dont la mairie s'est portée acquéreur. De plus en plus d'associations en prennent désormais possession. « La salle prend vie », se réjouit le maire qui ne pose pas d'échéancier précis de réhabilitation. « Les travaux envisagés ne sont pas d'actualité. On les fera dans les années à venir. »

Sandra Balian